FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 756
Moto-Club —— SMC SENS
N° d'affiliation —— 0856
Date —— 06 MAI 2018
Lieu —— SOUCY 89100
Organisateur technique - CAMUS PATRICE
E-mail —— grevisseogmail.com
Téléphone —— 06 25 13 07 90

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CAMUS DOMINIQUE	Licence : 056593
Président du Jury ou Arbitre*	ROUSSEAU ALAIN	Licence : 217611
Membre du Jury	MASSON PATRICK	Licence : 127401
Membre du Jury	CAMUS PATRICE	Licence : 005707
Commissaire technique responsable	OPALINSKI RICHARD	Licence : 054480
Responsable du chronométrage	FFM VOISIN VALERIE	Licence : 028290

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
catégorie 125	13 ans		125	
catégorie vintage	NCO		125-500	
catégorie classic	NCO		125-500	
catégorie Evo prototype	NCO		125-500	
catégorie Pre 90	NCO		125-500	
catégorie espoirs 85	11 ans		85	

Engagement :
Site Internet ---- www.smcsens.com
Contact --------- CAMUS Patrice
Téléphone ------- 06 25 13 07 90 E-mail--- grevisseo@gmail.com

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : FFM
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ NON ☐ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur VOINEA**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **SENS**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **15/20 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit de Soucy**

Adresse ..... **89100 SOUCY**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	40
En manche :	40

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1400 M**

Largeur minimum de la piste ..... **6 M**

Largeur de la grille 38m

Longueur de la ligne droite de départ 80m

Nombre d'OCP* **24**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **08 MARS 2018**

SMC SENS
15 R GAL DE GAULLE
89100 SENS
06 25 13 07 90

Visa de la Ligue

Date : 15/03/18
Visa 12/2018
LIGUE MOTO
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE

Visa de la FFM

Date : 16/04/2018
Numéro : 18/0362

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

grand circuit

P1 : Grandes Portes.
P2 : Petites Portes.

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

SPORTING MOTO CLUB DE SENS
15 rue du Général de Gaulle
89100 SENS

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO429** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat de France Motocross à l'ancienne** » se déroulant **du 06/05/2018 à 7h30 au 06/05/2018 à 18h30.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.
- 50.000 € pour les dommages immatériels consécutifs autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 26/02/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 – 09 70 52 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622Z - orias 10063161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

27/2/18

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	756
Moto-Club	SMC SENS
N° d'affiliation	0856
Date	06 MAI 2018
Lieu	SOUCY 89
Organisateur technique	CAMUS PATRICE
E-mail	grevisseo@gmail.com
Téléphone	06 25 13 07 90

CDF MOTOCROSS à l'ANCIENNE

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le Championnat de France de Motocross à l'Ancienne.
Cette manche du Championnat de France de Motocross à l'Ancienne se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM ---------- CHARPIN MAX ..... Licence : 006434

Commissaire technique ---------- OPALINSKI RICHARD ..... Licence : 054480

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

- ☑ **Vintage** : à partir de 45 ans
- ☑ **Classic** : à partir de 35 ans
- ☑ **Evolution & Prototype** : pas de limite d'âge
- ☑ **Pré-90 & Super Evolution** : pas de limite d'âge

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1976.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1977 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.

Evolution : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à un de ces trois critères.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution» mais transformées avec des éléments d'époque.

Pré-90 : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, VINTAGE UEM TT ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours.

Commentaires : .....

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 23.03.2018	Date :	
SMC SENS 15 RGAL DE GAULLE 89100 SENS 06 25 13 07 90		FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

HORAIRES PRÉVISIONNELS

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM..756.....
Moto-Club..SMC Sens.....
N° d'affiliation..0856.....
Lieu SOUCY.....

Date ----------

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8H30	8H45	ESSAIS LIBRES	VINTAGE	15 mn
8H45	9H00	ESSAIS LIBRES	ESPOIRS 85 cm3	15 mn
9H00	9H15	ESSAIS LIBRES	EVOLUTION ET PROTOTYPES	15 mn
9H15	9H30	ESSAIS LIBRES	125 cm3	15 mn
9H30	9H45	ESSAIS LIBRES	PRE 90 ET SUPER EVOLUTION	15 mn
9H45	10H00	ESSAIS LIBRES	CLASSIC	15 mn
10H00	10H15	ENTRACTE		
10H15	10H30	ESSAIS CHRONOS	VINTAGE	15 mn
10H30	10H45	ESSAIS CHRONOS	ESPOIRS 85 cm3	15 mn
10H45	11H00	ESSAIS CHRONOS	EVOLUTION ET PROTOTYPES	15 mn
11H00	11H15	ESSAIS CHRONOS	125 cm3	15 mn
11H15	11H30	ESSAIS CHRONOS	PRE 90 ET SUPER EVOLUTION	15 mn
11H30	11H45	ESSAIS CHRONOS	CLASSIC	15 mn
11H45	13H30	PAUSE DEJEUNER		
13H30	13H50	1ERE MANCHE	VINTAGE	15 mn + 1T
13H50	14H15	1ERE MANCHE	ESPOIRS 85 cm3	15 mn + 1T
14H15	14H40	1ERE MANCHE	EVOLUTION ET PROTOTYPES	20 mn + 1T
14H40	15H05	1ERE MANCHE	125 cm3	20 mn + 1T
15H05	15H20	1ERE MANCHE	PRE 90 ET SUPER EVOLUTION	20 mn + 1T
15H30	15H50	1ERE MANCHE	CLASSIC	20 mn + 1T
15H50	16H05	ENTRACTE		
16H05	16H25	2EME MANCHE	VINTAGE	15 mn + 1T
16H25	16H50	2EME MANCHE	ESPOIRS 85 cm3	15 mn + 1T
16H50	17H15	2EME MANCHE	EVOLUTION ET PROTOTYPES	20 mn + 1T
17H15	17H40	2EME MANCHE	125 cm3	20 mn + 1T
17H40	18H05	2EME MANCHE	PRE 90 ET SUPER EVOLUTION	20 mn + 1T
18H05	18H30	2EME MANCHE	CLASSIC	20 mn + 1T
18H30		REMISE DES PRIX		